

*Date de dépôt : 10 août 2020*

## **Rapport**

**de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les états financiers consolidés de l'Université de Genève pour l'année 2019**

### **Rapport de M. Christian Bavarel**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission des finances sous la présidence de M. Olivier Cerutti a voté ce projet de loi mentionné en titre lors de sa séance du 24 juin 2020.

Les travaux de la commission sur ce projet de loi ont été notamment suivis par M<sup>me</sup> Coralie Apffel Mampaey et M. Olivier Fiumelli, représentant le département des finances.

M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique, a assisté la commission lors de ses travaux. M. Gérard Riedi a pris le procès-verbal en question. Qu'ils en soient remerciés.

Le rapporteur de sous-commission tient à rendre attentive la commission au fait que l'UNIGE a différents types de financements. On a tendance à l'oublier. Le financement de l'Etat de Genève permet de lever de l'argent à d'autres endroits. On est face à une entité qui a passablement d'autonomie en réalité. Le Grand Conseil vote sur la partie cantonale, mais il faut se rappeler qu'il y a ces différents financements. Cette année, le boni de l'UNIGE est principalement dû aux résultats boursiers. L'UNIGE reçoit des sous pour différents projets qui durent cinq ans et cet argent est placé. La politique de placement a eu un effet fort sur les comptes de l'UNIGE. C'est pour cela aussi que la partie cantonale est gérée de manière traditionnelle et comptable de la part de l'UNIGE. C'est pour cette raison que la sous-commission pensait que l'audition n'était pas nécessaire en plénière.

Le deuxième rapporteur de sous-commission souligne que nous pouvons être fiers de l'UNIGE. Les deux prix Nobel reçus l'année dernière sont le couronnement d'une belle aura internationale que l'on doit saluer, raison pour laquelle il est proposé d'approuver les comptes.

La commission ayant décidé de ne pas ré-auditionner l'Université, le rapporteur a fait le choix de joindre le rapport de la sous-commission au présent rapport :

## Comptes 2019

Voici quelques informations sur le budget Etat. Il y a  $\frac{2}{3}$  de financement DIP, le reste est composé de la subvention fédérale, des autres cantons et, très marginalement, des taxes universitaires. Le budget est à l'équilibre et présente 3 millions de boni après rétrocession de 1 million (25%) à l'Etat. Le boni restant est attribué à une réserve (PP report). 60% de ce bénéfice est attribué au Fonds d'innovation et de développement, un outil pratique pour jouer le crédit-relai : si un projet est porteur, mais n'est pas inscrit dans la convention d'objectifs (COB), il peut ainsi démarrer, s'il donne satisfaction, il peut être inscrit dans la convention d'objectif suivant. La croissance du financement du canton, hormis la tranche COB, assume  $\frac{2}{3}$  des mécanismes salariaux du personnel (sous la B 5 05). Il n'est pas possible de jouer sur ce levier-là pour développer l'activité de l'Université. Les 3 millions d'excédent de revenus sur le budget Etat proviennent du non-dépensé de 5,5 millions du budget à disposition, soit 1%.

L'indemnité cantonale a crû de 30 millions, ce qui comprend la rétroactivité de l'annuité 2016 pour environ 25 millions, dont 19 pour couvrir les collaborateurs avec des contrats de droit public et 5 pour les collaborateurs avec des contrats de droit privé. La croissance, hors annuité 2016, est de 2,3 millions de mécanismes salariaux, 2 millions COB, et 750 000 francs de transfert de moyens pour pouvoir exploiter l'ancienne école de médecine. La subvention fédérale de base croît, elle, de 2,7%, car la Confédération a alloué davantage de moyens à l'ensemble des universités suisses. Au niveau de l'accord intercantonal universitaire, on note une légère croissance des produits, une forte croissance du nombre d'étudiants et une recomposition entre les trois disciplines, sciences, médecine et sciences humaines et sociales, qui ont des forfaits différenciés. Pour un étudiant en médecine l'université reçoit un forfait de 50 000 francs de par an, contre 10 000 francs pour un étudiant en sciences humaines et sociales. Ces sommes ne couvrent pas l'entier du coût d'un étudiant, c'est simplement le forfait alloué dans le cadre de cet accord. Il est sujet à discussion. Il est difficile

d'évaluer le cout de formation des medecins. On note une augmentation de 3% d'etudiants, mais une diminution des etudiants en medecine. Le nombre d'etudiants en sciences a stagne et celui d'etudiants en sciences humaines et sociales a fortement augmente.

M. Flückiger, recteur de l'université, indique que le financement de l'Etat permet d'aller chercher des financements aupres des contributeurs habituels : le fonds national ou les fonds europeens, mais aussi des fonds tiers qui alimentent la recherche. Sans ce financement de base, cette capacite serait largement atténuee.

Le professeur explique qu'ils ont reçu en 2020 la confirmation des overheads que le fonds national leur octroie sur la base des performances passees des chercheurs. Le fonds national couvre les overheads qui sont là pour prendre en charge les couts indirects lies aux financements de recherche. Ils ont reçu cette année un peu plus de 15 millions d'overheads. Cela incite les chercheurs à continuer à aller chercher ces financements, qui sont très compétitifs. C'est un des éléments valorisés dans la subvention fédérale de base. Celle-ci est calculée en termes relatifs par rapport aux performances atteintes dans le domaine de l'enseignement. Cela représente 70% de la subvention fédérale de base. Pour le reste, 22% sont liés à la capacite d'aller chercher des fonds de recherche à l'exterieur et 8% sont liés aux innovations au niveau suisse.

Par ailleurs, l'année 2019 a été extrêmement favorable sur le plan de la Bourse. Deux fonds sont gérés : le fonds universitaire, alimenté par des donations reçues par l'Université de Genève (UNIGE), avec lequel ils versent des bourses aux étudiants et un certain nombre de prestations, et un autre fonds alimenté essentiellement par le fait que, lorsque les bailleurs externes financent une recherche, ils donnent l'argent à l'avance et ceci rentre dans les fonds universitaires. L'UNIGE a le devoir de payer les recherches pour lesquelles les chercheurs ont obtenu ce financement, mais il y a en permanence des montants qui peuvent être investis et placés, avec une gestion extrêmement prudente. Cela leur permet d'avoir un portefeuille de titres placés. L'année dernière, ils ont souhaité orienter ces placements vers des investissements durables. Ils ont transformé des gains qui étaient auparavant virtuels en gains réalisés en changeant leur portefeuille.

M. Flückiger précise qu'une commission interne a été créée pour développer une politique plus active en termes de placements durables.

Dans cette commission, il y a M<sup>me</sup> Aline Darbellay, juriste très orientée vers le droit bancaire et les performances dans le domaine ESG, M. Philipp Krueger, professeur de finance durable, une jeune femme qui développe de la

recherche dans la consommation durable, M<sup>me</sup> Samia Hurst dans le domaine de l'éthique, ainsi que M<sup>me</sup> Dorothee Baumann-Pauly, professeure et directrice du centre Business & Human Rights.

Il est noté que ces opérations ont eu un premier effet spectaculaire qui a alimenté les produits nets : cela a rapporté 34 millions. Un autre élément important est l'impact de l'annuité rétroactive 2016, qui se traduit aussi par une augmentation des charges de 4%. Si on enlève cela, la croissance des charges n'est que de 1%.

Un commissaire Vert note qu'il y a un certain nombre de produits dérivés, mais pas forcément à but de protection.

M. Ferrillo répond qu'ils ont des produits dérivés pour des couvertures de change. Les produits dérivés intègrent le fonds général, qui a une politique de placement qui n'est pas totalement alignée avec celle de l'université. Le fonds général cherche à faire des gains en capitaux, ce qui n'est pas le cas de l'UNIGE. Pour l'UNIGE, il y a un risque sur le consolidé, mais pas sur l'individuel.

Un commissaire PLR demande si les taxes universitaires ne pourraient pas être adaptées, car elles n'ont pas changé depuis une vingtaine d'années. Il évoque l'idée de les différencier selon les trois pôles qu'il a cités. Un étudiant qui coûte plus pourrait davantage participer au financement de ses études.

M. Flückiger répond que ce débat existe au niveau fédéral avec les EPF, et qu'il souhaite lui-même que les universités aient ce débat à ce niveau-là. Si l'UNIGE augmentait ses taxes, et il faudrait le faire de manière relativement importante, mais que les autres universités conservaient leurs taxes actuelles, les étudiants risqueraient d'aller dans d'autres universités. Il indique que le risque est de perdre le financement lié au nombre d'étudiants.

Pour cette raison, il faut que les universités se coordonnent sur ce sujet. De plus, s'ils augmentent les taxes, elles seront affectées soit à des bourses, soit à des postes d'encadrement.

M. Ferrillo précise que les taxes universitaires représentent 12 millions de francs sur un budget de 600 millions.

M. Ferrillo répond qu'ils ont des produits dérivés pour des couvertures de change. Les produits dérivés intègrent le fonds général, qui a une politique de placement qui n'est pas totalement alignée avec celle de l'université. Le fonds général cherche à faire des gains en capitaux, ce qui n'est pas le cas de l'UNIGE. Pour l'UNIGE, il y a un risque sur le consolidé, mais pas sur l'individuel.

Il est demandé à combien de pour cent du budget global s'élèvent les différentes subventions.

M. Ferrillo répond que la subvention du canton de Genève représente  $\frac{2}{3}$  du budget global. La Confédération leur alloue 100 millions sur 600. L'Union européenne ne concerne plus le budget Etat mais celui qui couvre toutes les activités de l'université. La Confédération se retrouve dans le budget Etat avec la subvention fédérale de base, mais aussi indirectement à travers le fonds national pour la recherche pour 100 millions par an dans les projets de recherche. L'UE représente environ 25 millions de chiffres d'affaires annuels. De plus, il indique que les charges de personnel ont une croissance de 2,4% en neutralisant l'annuité rétroactive 2016. Il y a un 50-50 entre les mécanismes salariaux et un effet de volume (plus grande utilisation des postes à disposition). L'entier des investissements est autofinancé. L'amélioration des liquidités en 2019 est essentiellement liée à la gestion de leur portefeuille. Au niveau boursier, ils ont fait 3% nets de frais. Leur horizon de placement est court, car la durée des projets de recherche est de cinq ans.

M. Flückiger informe qu'aujourd'hui l'UNIGE est hors Erasmus. L'envergure d'Erasmus entraînerait une augmentation des financements fédéraux pour couvrir le programme Erasmus+. Avec le programme Movetia, les ordres de grandeur représentent 30% de ce que serait le coût de la participation à Erasmus+. C'est un des enjeux délicats pour Swissuniversities devant le Parlement fédéral. La question est de savoir jusqu'où ils vont défendre Erasmus par rapport aux autres programmes. Certains de ses collègues privilégient fortement le programme européen de la recherche. A ce titre, le Conseil fédéral a validé la participation de la Suisse à hauteur de 6 milliards. Dans ce cas-là, la participation de la Suisse sera à la hauteur des performances des chercheurs. Cela rend l'exercice du budget fédéral compliqué, car plus les chercheurs sont performants, plus il faut payer.

**Vote**1<sup>er</sup> débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12691 :

Oui : 14 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 1 (1 EAG)

**L'entrée en matière est acceptée.**

2<sup>e</sup> débat

Le président procède au vote du 2<sup>e</sup> débat :

Titre & préambule pas d'opposition, adopté

Article unique pas d'opposition, adopté

3<sup>e</sup> débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12691 :

Oui : 14 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 1 (1 EAG)

**Le PL 12691 est accepté.**

La commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à approuver ce projet de loi.

## **Projet de loi (12691-A)**

### **approuvant les états financiers consolidés de l'Université de Genève pour l'année 2019**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;  
vu l'article 33 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;  
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;  
vu les états financiers de l'Université de Genève pour l'année 2019;  
vu la décision du rectorat de l'Université de Genève du 9 mars 2020,  
décrète ce qui suit :

#### **Article unique Etats financiers**

<sup>1</sup> Les états financiers consolidés de l'Université de Genève comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte d'exploitation;
- c) un tableau de variation des fonds propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte d'exploitation, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

<sup>2</sup> Les états financiers pour l'année 2019 sont approuvés.